



RETRAITES : PASSAGE EN FORCE !

Le puissant mouvement social, né en septembre 2010, répond à un **choix de civilisation injuste** opéré, au prétexte de la crise financière, par un gouvernement qui mène une politique qui va à l'encontre de l'intérêt des citoyens et notamment des plus faibles. Il s'agit de faire payer aux salariés ce qu'a coûté le saccage perpétré par les banques qui continuent de se repaître, préservées de toute obligation de se montrer « courageuses » et solidaires des générations à venir.

Les Français ont également manifesté contre l'autoritarisme méprisant du pouvoir et les jeunes qui ont rejoint les cortèges ont parfaitement compris ce qui les attend, si rien ne change: « Métro, boulot, tombeau! ».

A mesure que le capitalisme enchaîne les crises, il durcit sa logique. Pour qu'il tienne, la société doit craquer davantage : évaluations permanentes, concurrence entre salariés, souffrance au travail.

Les cortèges et les grèves constituent le meilleur moyen d'inverser un tel destin.

La loi sur la réforme des retraites est désormais promulguée et les mesures scélérates qui en découlent commencent à nous être communiquées (CPA, fin du « paiement continué », mères de familles...), c'est un recul social considérable.

Malgré des mobilisations historiques et des manifs énormes, il est indéniable que nous n'avons pas réussi à faire sortir dans la rue tous les français qui (à 70%) soutiennent le mouvement social.

Avons nous pour autant perdu ?

Nous avons, à coup sûr, gagné la bataille de l'opinion publique en mettant au grand jour les propositions du gouvernement et en débattant avec les salariés. Nous avons démontré que d'autres choix sont possibles, notamment en matière de financement.

La légitimité de ce mouvement est indéniable: la loi doit être abrogée et des négociations doivent être ouvertes.

Nous avons aussi réussi à imposer, au delà du problème des retraites, la revendication d'un partage plus juste des richesses et nul doute que ce thème sera à l'ordre du jour des prochaines échéances électorales.

Face aux légitimes revendications des salariés, le gouvernement a joué la provocation en envoyant face aux manifestants pacifiques les forces de l'ordre et leurs gaz lacrymogènes (les lorientais et les vannetais en ont fait la douloureuse expérience).

Un gouvernement isolé dans l'opinion publique, qui passe en force, sans ouvrir de négociations, cela pose un vrai **problème de démocratie**.

Nous n'avons pas obtenu le retrait du projet mais nous ne sommes certainement pas vaincus. **La colère reste intacte.**

Bien sûr, beaucoup ont un sentiment amer, mais le mouvement social de septembre-octobre 2010 est incontestablement la 1ère étape d'une prise de conscience beaucoup plus large : d'autres choix que ceux imposés par les milieux financiers sont possibles et surtout indispensables!

Un mouvement aussi puissant va laisser des traces, il est porteur d'espoir et cela nous l'avons gagné.

TOUS ENSEMBLE!

Pour satisfaire nos revendications, nous avons besoin d'être toujours plus nombreux, il n'y a pas d'autres voies que le rassemblement et les luttes. Le syndicat est l'outil essentiel : adhérez à la CGT !

SOMMAIRE :

- ★ Retraite : passage en force !
- ★ Service des Impôts des Entreprises : trop c'est trop !
- ★ Services des Impôts des Particuliers : grosses difficultés!
- ★ Retraites : L'impact immédiat de la réforme
- ★ Vie Syndicale



Service des Impôts des Entreprises : trop c'est trop !

Entre la mise en place de nouvelles applications (GESPRO, Télé-procédures, Opale...), la suppression de la taxe professionnelle et la création de nouvelles taxes (contribution foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Tascom...), les agents des SIE et les contribuables sont perdus.

A vouloir aller plus vite que la musique, ne pas proposer les formations nécessaires à l'apprentissage des nouveaux outils, l'image de la DGFIP se dégrade auprès des professionnels et les agents se retrouvent en première ligne face aux contribuables et en payent les pots cassés.

GESPRO : la nouvelle application de gestion des professionnels génère toujours de nombreux dysfonctionnements et de multiples anomalies : plus d'un millier de dossiers restent en souffrance à la cellule Assistance/Copernic, cellule en sous effectifs évidents. Une fois encore le manque de personnel affecte considérablement les conditions de travail des agents, le travail différé s'accumule dans les services générant stress et retards.

De TELETVA à OPALE : les effets d'annonces ont précipité la mise en route de la nouvelle extension de Copernic à tel point que l'on peut se demander si elle n'a pas été installée sans même vérifier si elle fonctionnait réellement?

Les résultats sont affligeants : pannes à gogo et impossibilité pour les contribuables de télé-payer dans les temps.

Les agents sont en première ligne pour gérer le mécontentement compréhensible des redevables et des comptables : les coups de fil se multiplient et bien souvent sans que l'on soit capable de trouver une réponse adaptée aux problèmes : la télé-assistance ne fait pas partie de nos missions et l'assistance technique est injoignable car submergée en périodes de pointe, juste au moment où les redevables en ont besoin ! Devant les difficultés, ces derniers finissent par payer par chèque ou par virement, mais voilà, comme ils ont l'obligation de télé-payer cela se traduit par des pénalités et donc par un travail supplémentaire pour les agents au travers des nombreuses remises gracieuses induites.

Mais la palme d'or revient sans conteste à la réforme de la TAXE PROFESSIONNELLE ou « comment faire simple lorsqu'on peut faire compliqué ? ».

La médiatisation à outrance de la soit-disant « suppression » de la taxe professionnelle n'a pas arrangé les choses! Là où les redevables s'attendaient à ne plus rien payer et à ne plus rien avoir à déclarer, deux nouvelles taxes sont nées : la CVAE et la CFE. Qui dit nouvelles taxes dit nouveaux imprimés, nouvelles échéances, sans compter sur une complexité législative telle qu'on en arrive même à retarder certaines dates limites de dépôt ou de paiement : plus personne n'y comprend rien !

Par exemple, l'auto entrepreneur lambda qui se croyait exonéré, se retrouve avec une cotisation minimum de CFE à payer pour un chiffre d'affaires souvent quasi nul.

Dans ce contexte, les demandes de remise gracieuse s'accumulent et les agents exigent de la direction qu'elle donne la marche à suivre quant à leurs traitements.

Et outre que cette réforme induit une perte de ressources pour les collectivités territoriales, elle s'accompagne pour les services d'un vaste plan de révision des VL foncières des locaux professionnels. De plus, cette réforme a généré dans son sillage de multiples taxes annexes dont le recouvrement incombe au SIE.

Nous rappelons d'ailleurs que le recouvrement de la « nouvelle TP » sera transféré dans les SIE au 1er trimestre 2011 sans aucune création d'emploi dans le Morbihan.

Dictature des statistiques et des indicateurs, manque d'emplois, polyvalence à tout va, manque d'informations et de formations adaptées, manque de soutien technique : TROP C'EST TROP !

La CGT Finances Publiques réclame l'arrêt des réformes.

La CGT Finances Publiques réclame l'arrêt des suppressions d'emplois.

Le stress et la souffrance ne doivent pas avoir leur place au travail !

29 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS EN 2011

FILIERE FISCALE: 16 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS C, 4 CREATIONS DE B, 6 CREATIONS DE A

FILIERE GESTION PUBLIQUE: -13B/C

CTPD EMPLOIS DANS LE MORBIHAN: 14 DECEMBRE 2010 A VANNES

TOUJOURS PAS ENTENDUS SUR CETTE QUESTION DE L'EMPLOI, IL FAUDRA DE NOUVEAU FAIRE DU BRUIT LE JOUR DU CTPD.

LES MODALITES D'ACTION VONT ÊTRE DISCUTEES EN INTERSYNDICALE.

SIGNEZ LA PETITION INTERSYNDICALE !

Services des Impôts des Particuliers : grosses difficultés !

Annoncée fin 2007, la fusion est achevée dans le Morbihan depuis le mois de juillet 2010 avec la mise en place des SIP de VANNES et LORIENT. A l'instar de ce qui a été fait dans les SIE, séparation du contrôle et de la gestion, assiette et recouvrement dans le même service, le SIP est loin d'être la panacée aussi bien pour les agents que pour les contribuables.

A Vannes et à Lorient, deux S.I.P ont été mis en place sur chaque site avec un S.I.P centralisateur qui intègre l'accueil.

L'autre S.I.P gère la cellule CSP. Des agents issus de l'ex-trésor ont rejoint ces services, affectés à des cellules recouvrement.

Chacun gardant sa mission, les agents ex-trésor ne font pas d'assiette et ceux des CDI ne font pas de recouvrement.

Pour le contribuable, c'est un seul guichet pour l'accueil physique et un seul numéro de téléphone avec au bout du fil une boîte vocale qui lui donne le choix entre 1 (question portant sur le recouvrement) ou le 2 (question portant sur l'assiette). Alors que l'accueil physique et téléphonique est en augmentation dans un contexte de difficultés économiques croissantes pour beaucoup de contribuables, le Directeur a décrété que le recouvrement était prioritaire.

Pour le contribuable qui téléphone pour régler ses impôts, cela devient compliqué. La priorisation des tâches, conséquence du manque de personnels, fait que l'appel est basculé sur le secteur d'assiette où les agents ne sont pas formés pour répondre puisque ce n'est pas leur mission.

Le département du Morbihan est à la 1ère place nationale pour son taux de recouvrement des impôts 2009, mais à quel prix?

Pour le contribuable qui se déplace, les problèmes sont similaires. Désormais, il n'existe plus qu'un point d'entrée puisque l'accueil est commun aux questions d'assiette et de recouvrement (sauf à Lorient où l'accueil était commun depuis plusieurs années).

De plus, la confidentialité n'est pas au rendez-vous. Étaler au guichet ses difficultés financières, c'est humiliant. Les délais de paiement devraient être systématiquement traités dans un box.

Devant l'affluence des demandes des contribuables, les agents sont amenés de plus en plus et malgré eux à sortir de leurs domaines de compétences respectifs.

Après seulement 6 mois d'existence, les conditions de travail se dégradent et des agents craquent, notamment à l'accueil où les collègues sont en première ligne.

L'échec des SIE n'aura donc pas servi de leçon.

Devant ce pitoyable bilan, La CGT Finances Publiques demande :

- Un accueil sur la base d'une séparation fonctionnelle assiette/recouvrement
- L'arrêt immédiat de toutes les réformes.
- L'arrêt des suppressions d'emplois.

29 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS EN 2011

Quel avenir pour le service public des Finances?

Nouvelle dégradation des conditions de vie au travail et des conditions d'exercice des missions.

Parution du décret relatif à la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat (loi mobilité) : quelles conséquences pour les agents des Finances Publiques ?

SIGNEZ LA PETITION INTERSYNDICALE !

Retraites : L'impact immédiat de la réforme.

DERNIER SALAIRE : ON NE PAYE PLUS.

Les fonctionnaires ne peuvent pas bénéficier d'une prime de départ en retraite de la part de leurs employeurs. Cette indemnité est selon le code du travail d'un mois de salaire après quinze ans d'ancienneté, et jusqu'à deux mois après trente ans. Par contre, le dernier salaire des fonctionnaires leur est payé en totalité, mais sans primes, s'ils partent en retraite le 2 ou le 3 du mois. Ce qu'ils font presque tous. Grâce à Jean Arthuis, président centriste de la commission des Finances, cet abominable privilège par rapport au privé est lui aussi aboli. Si on part le 2 avril, on touchera sa retraite fin mai, et on ne percevra aucune rémunération du 3 au 30 avril, comme tout le monde ! Voilà qui aura fait avancer la justice public-privé d'un grand pas, comme on le voit, et qui permettra de grandes économies ! Mais toujours pas question d'indemnité de départ en retraite en compensation pour la Fonction publique.

MINIMUM GARANTI : ON NE PAYE PLUS.

Les fonctionnaires ont un minimum garanti plus élevé que le minimum contributif : 1 047 € pour quarante ans de service, et un mode de calcul plus favorable : 95 % du montant pour trente ans de service. Il abonde la pension en moyenne de 150 euros. Un salarié polypensionné cumulant sa petite retraite du privé et la retraite de sa courte carrière de la fonction publique (donc relevée au minimum garanti) peut parfois avoir une retraite totale supérieure de quelques dizaines d'euros à 1 047 €. Une telle abomination était évidemment insupportable à M. Leclerc, rapporteur de la commission des affaires sociales. Maintenant, au-delà de 1 047 €, on réduira le minimum ! Mais quand on ose une fois, on peut oser deux fois : comme on ne peut pas calculer ce total si toutes les pensions privées et publiques ne sont pas liquidées, tous ceux qui partiront

sans liquider toutes leurs pensions en même temps n'auront plus le minimum garanti. Soit 150 euros de moins pour des polypensionnés dont on prétendait vouloir améliorer le sort !

IL N'Y A PAS DE MINIMUM EN-DESSOUS DU MINIMUM.

L'amendement précédent a utilement complété un amendement de M. Heinrich, député membre de la commission des affaires sociales, qui lui aussi avait été scandalisé par le privilège dont bénéficient les fonctionnaires ayant moins de quinze ans de carrière. En effet, pour quinze ans de service, le minimum garanti est d'environ 600 euros, et en proportion de 400 euros pour dix ans de service, et de 200 euros pour cinq ans. Ces sommes folles ne pouvant plus être gaspillées, dorénavant on calculera comme dans le privé, en divisant la durée de service par 40,5 ans. Pour quatorze ans de travail, on passera d'une pension de près de 550 euros à une pension de près de 350 euros ! Pour dix ans de service, on passera de 400 à 250 euros ! Les économies faites sur le dos des plus modestes sont évidemment ridicules, par contre, les conséquences, à ce niveau de revenu, seront considérables pour les retraités.

ET AUSSI...

- Passage de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans !
- augmentation du taux de cotisation retraite des fonctionnaires (de 7,85% à 10,55%) au nom de l'égalité avec les autres salariés;
- fermeture (au delà de 2012) du dispositif de départ anticipé après 15 ans d'activité pour les parents de trois enfants;
- suppression du régime de la CPA à compter du 1er janvier 2011.

Vie syndicale

La section propose sur Vannes Cité une pause café, conviviale et syndicale, le 1er mardi de chaque mois entre 13h et 14h au local syndical.

Objectif: instaurer un lieu d'échanges et de discussions entre syndiqués CGT et sympathisants.

1er rendez-vous: MARDI 7 DECEMBRE 2010 à 13h au local syndical.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS !